

AVIS DE CONSULTATION

CONSULTATION OUVERTE N° : 027/DAM/ARPCE/2024 RELATIVE A L'ACQUISITION DE TOKEN CRYPTOGRAPHIQUES AU PROFIT L'AUTORITE ECONOMIQUE DE CERTIFICATION ELECTRONIQUE (AECE) DE L'AUTORITE DE REGULATION DE LA POSTE ET DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES (ARPCE).

L'Autorité de Régulation de la Poste et des Communications Électroniques (ARPCE), lance une consultation ouverte en vue d'acquérir des tokens cryptographiques au profit de l'Autorité Economique de Certification Electronique (AECE) de l'Autorité de Régulation de la Poste et des Communications Electroniques (ARPCE), conformément au descriptif technique.

I- CONDITIONS DE PARTICIPATION :

La présente consultation s'adresse aux prestataires de services informatiques ayant un partenariat avec un éditeur du token cryptographique ;

Le soumissionnaire, n'ayant pas fourni un document justificatif relatif à la condition citée ci-dessus, verra son offre rejetée.

II- RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES :

Le présent cahier des charges peut être récupéré par tout moyen. Les candidats intéressés peuvent aussi retirer le cahier des charges relatif à cette consultation directement, ou par le biais des représentants dûment mandatés par leurs soins, munis d'une procuration, à l'adresse indiquée ci-dessous :

Autorité de Régulation de la Poste et des Communications Électroniques (ARPCE)

01, Rue Kaddour Rahim, Hussein Dey - Alger - 16005 - Algérie.

(DIRECTION ADMINISTRATION ET MOYENS)

La faculté d'envoi du cahier des charges aux candidats peut se faire par voie électronique à condition que les exigences communes au retrait soient respectées : habilitation du représentant du candidat et transcription formelle du processus de remise (date, identification du candidat, confirmation par le candidat de la réception du cahier des charges).

Les demandes du cahier des charges par voie électronique devront être envoyées à l'adresse électronique suivante : « mg.projets@arpce.dz ».

III- DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE L'OFFRE :

Les offres doivent comprendre un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière, et ce, conformément à l'article 12 du cahier des charges.

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière, à établir sans rature ni surcharge, doivent être insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de la société, la référence et l'objet de la consultation ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique », et « offre financière », selon le cas.

Les trois enveloppes ci-dessus doivent être mises dans une autre enveloppe anonyme et fermée, ne comportant que les mentions suivantes :

CONSULTATION OUVERTE N° : 027/DAM/ARPCE/2024

AYANT POUR OBJET :

L'ACQUISITION DE TOKEN CRYPTOGRAPHIQUES AU PROFIT DE L'AUTORITE DE REGULATION DE LA POSTE ET DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES (ARPCE)

« A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET D'EVALUATION DES OFFRES ».



IV- DUREE DE PREPARATION DES OFFRES :

La durée de préparation des offres est fixée à **Sept (07) jours**, à compter de la première parution dans la presse.
Si le dernier jour coïncide avec un jour férié ou de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

V- DATE ET HEURE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES :

La date de dépôt des offres est fixée au dernier jour de la durée de préparation des offres, tel qu'indiqué à l'article 10 du présent cahier des charges **de 09h00 à 12h00, (Heure limite).**

(Toute offre reçue par le service contractant après le délai de dépôt des offres sera écartée).

VI- LIEU DE DEPOT DES OFFRES :

Les offres doivent être déposées à l'adresse suivante :

Autorité de Régulation de la Poste et des Communications Électroniques (ARPCE)

01, Rue Kaddour Rahim, Hussein Dey - Alger - 16005 - Algérie.

(DIRECTION ADMINISTRATION ET MOYENS)

VII- OUVERTURE DES PLIS :

L'ouverture des plis contenant le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sera assurée par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres.

Elle aura lieu le jour correspondant à la date de dépôt des offres à **14H00** précise, au niveau du siège de l'Autorité de Régulation. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, l'ouverture des plis sera assurée le jour ouvrable suivant.

VIII- DELAI DE VALIDITE DES OFFRES :

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant un délai égal à la durée de préparation des offres, augmentée de trois (03) mois et ce, à compter de la date de leur dépôt.

Ce délai est prorogé d'un mois supplémentaire pour l'attributaire de la consultation. 

